

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

343447



Commune de Saint-Laurent-du-Verdon

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION À OBJET UNIQUE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°22/2024 en date du 17 octobre 2024 Mme le Maire de la commune de Saint-Laurent-du-Verdon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision à objet unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La révision à objet unique n°1 a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Mme GOTTA-KERVEGANT a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Marseille. Mme Françoise BROILLIARD a été désignée commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera en Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon du mercredi 13 novembre 2024 à 9h au vendredi 13 décembre 2024 à 17h.

Le projet de révision à objet unique n°1 du PLU concerne une modification du tracé du zonage Nt du domaine d'ENRIOU, correspondant au périmètre du camping existant et une réécriture du règlement du secteur Nt associé aux activités et occupations du sol autorisées en zone à vocation touristique. Cette révision fait suite à la décision n°2001197 du tribunal administratif de MARSEILLE du 30 mai 2023 rendant caduque l'approbation de la version du PLU du 9 décembre 2019.

Le dossier d'enquête publique est consultable :
- En mairie pendant toute la durée de l'enquête, les mercredis et les jeudis de 8h à 17h, ainsi que les vendredis de 8h à 16h. Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie pour consultation du dossier d'enquête - Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5720>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions du mercredi 13 novembre 2024 à 9h au vendredi 13 décembre 2024 à 17h :

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus

- Par courrier postal : Mme la commissaire enquêtrice « Enquête publique relative à la révision à objet unique n°1 du PLU », Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon, 37 rue de la Fontaine, 04500 Saint-Laurent-du-Verdon

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5720>

- Par mail : enquete-publique-5720@registre-dematerialise.fr

- Et auprès de la commissaire enquêtrice pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :

• Mercredi 13 novembre 2024 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)
• Mardi 26 novembre 2024 de 14h à 17h
• Jeudi 5 décembre 2024 de 14h à 17h
• Vendredi 13 décembre 2024 de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5720> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision à objet unique n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Mme le Maire par courrier : Mme le Maire, Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon « Enquête publique Révision à objet unique n°1 du PLU » 37 rue de la Fontaine 04500 Saint-Laurent-du-Verdon ou par téléphone au 0492745747.

343691



Commune d'Uvernet-Fours

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLU

Le dossier d'enquête publique constitué dans le cadre de la modification du PLU d'Uvernet-Fours est mis à disposition de la population pour consultation, du lundi 21 Octobre 2024 à 9h00 au mercredi 20 novembre 2024 à 17h00.

Il est procédé à une enquête publique portant à la fois sur les éléments suivants :
- Suppression de l'emplacement réservé n°8 ;
- Modification de l'OAP des Molanès ;
- Reclassement d'une parcelle sur le secteur de Pra-Loup actuellement classé en zone U1 pour ne permettre que les constructions à destination de loisirs et d'équipements publics.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête, consultable au format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront tenues à la disposition du public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepubliqueplu.uf04@gmail.com

- Sur le registre d'enquête papier - ce registre sera disponible au siège de la commune et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ce lieu, hors fermetures exceptionnelles.

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme. Michèle TEYSSIER – Commissaire enquêteur – Modification du PLU Mairie d'Uvernet-Fours – Place du village – 04400 Uvernet-Fours

- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées dans le tableau ci-après.

Adresse du lieu de la permanence	Jour et heure d'ouverture des lieux	Dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur
Mairie Place du village 04400 Uvernet-Fours	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	21/10/2024 de 9h à 12h 06/11/2024 de 14h à 17h 20/11/2024 de 14h à 17h

343564

COMMUNE DE VEDENE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER N° 084 141 24 S 0001
DÉPOSÉE PAR LA SNC LE PETIT FLORY LE 1ER AOÛT 2024

Par arrêté municipal du 16 octobre 2024, et conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, il a été décidé de procéder à une participation du public par voie électronique ;
du 07 novembre 2024 à 08h30 au 06 décembre 2024 à 17h00, soit une durée de 30 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour, d'une part, statuer sur cette demande de permis d'aménager et, d'autre part, ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement est le Maire de Vedène. Les coordonnées de l'autorité compétente sont : Mairie de VEDENE 11 rue Jean Moulin 84270 VEDENE.

La demande de permis d'aménager prévoit sur le secteur du Petit Flory situé au Nord-Est de la commune, chemin du Petit Flory, classé en zone à urbaniser 1AU du PLU :

- 4 macro-lots destinés à de l'habitat de formes mixtes (collectif, individuel groupé, individuel) représentant 109 logements environ dont 83 logements locatifs sociaux environ ;
- 1 macro-lot destiné à des équipements d'intérêt collectif et de services publics (une gendarmerie est envisagée avec 56 logements de fonction) ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux, particulièrement la préservation de la zone humide et des boisements d'intérêt écologique et paysager ;
- la création d'une desserte principale depuis la route d'Entraigues et la prise en compte des déplacements doux ;
- l'aménagement des ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales.

La demande de permis d'aménager comprend une étude d'impact conformément à l'arrêté préfectoral de soumission à étude d'impact suite à la procédure d'examen au cas par cas.

Le dossier de participation du public sera consultable et téléchargeable à l'adresse mail suivante : <https://www.mairie-vedene.fr>

- Il contiendra les éléments suivants :
- le dossier de demande de permis d'aménager n° 084 141 24 S 0001 ;
 - l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
 - le présent avis ;
 - une note explicative contenant la mention des textes qui régissent la participation du public par voie électronique et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
 - la note de présentation synthétique du projet ;
 - l'arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de

343121



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVAILLON

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavailon.

Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaillon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavaillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailon (<http://www.cavaillon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h
- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h
- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavailon : <http://www.cavaillon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavailon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavaillon.fr

l'article R.122-3 du code de l'environnement et concluant à la nécessité de réaliser une étude d'impact ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis de l'autorité environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact ;
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale le cas échéant.

Toute information concernant le projet pourra être sollicitée par courriel auprès du service Urbanisme & Foncier : urbanisme@mairie-vedene.fr en précisant en objet « demande d'informations PPVE projet Le Petit Flory ».

Pendant toute la durée de la participation du public, les éventuelles observations et propositions du public seront uniquement adressées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-vedene.fr

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier sera mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé à l'accueil de la Mairie de Vedène : 11 rue Jean Moulin 84270 VEDENE. Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants : Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article D.123-46-2 du code de l'environnement, le public pourra demander, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation, la mise à disposition du dossier sur support papier. Pour être recevable toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante urbanisme@mairie-vedene.fr, soit par téléphone au 04.90.23.76.76 en demandant le service Urbanisme & Foncier du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous. Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de consultation.

A l'expiration du délai de la procédure de participation du public par voie électronique mentionnée, le Maire de Vedène, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations et propositions transmis par le public par voie électronique, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'urbanisme, le Maire rendra sa décision sur la demande de permis d'aménager à l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions, et ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Seront publiés, par voie électronique et pendant une durée minimale de trois mois à l'adresse mail suivante : <https://www.mairie-vedene.fr>

- le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique,
- le document de synthèse des observations et propositions du public,
 - les motifs qui auront conduit à la prise de décision pour autoriser ou pas le projet,
 - la décision d'autorisation ou de refus du projet.

343662



LE PRÉFET DE VAUCLUSE

COMMUNIQUE

AMÉNAGEMENT DU SITE « LES SUMELLES »
MORIÈRES-LES-AVIGNON

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE MODIFICATIVE
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2024, sont déclarées d'utilité publique les modifications apportées au projet d'aménagement du site « Les Sumelles » sur le territoire de la commune de Morières-les-Avignon.

Cet arrêté approuve par ailleurs la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Morières-les-Avignon.

Cet arrêté ainsi que ses annexes feront l'objet d'un affichage en mairie de Morières-les-Avignon pendant une durée de deux mois.

Cet arrêté ainsi que ses annexes seront consultables en mairie de Morières-les-Avignon aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

L'ensemble du dossier sera également consultable à la Préfecture de Vaucluse – avenue de la folie – 84000 AVIGNON – Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle Affaires Générales et Foncières aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) à la rubrique Publications – Enquêtes Publiques / MORIERES – LES SUMELLES.

Avignon,
Pour le Préfet,
Le secrétaire Général adjoint
Sous-préfet chargé de mission
SIGNÉ : Sébastien MAGGI

APPEL D'OFFRES

342228

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :
84 Vaucluse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
COMMUNE DE VACQUEYRAS, 8 Place de la Mairie, 84190 VACQUEYRAS, 0490658424

OBJET DU MARCHÉ :
Gestion et maintenance des installations d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolores de la Ville de VACQUEYRAS

TYPE D'AVIS :
Avis d'appel public à concurrence

TYPE DE PROCÉDURE :
Procédure adaptée

CATÉGORIE :
Service

SUPPORT(S) DE PARUTION : <https://www.e-marchespublics.com>

DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔTS :
Offre : 12/11/2024 à 09h00

AVIS

Avis administratifs

PRÉFET DE
VAUCLUSEAvis d'affichage d'un arrêté préfectoral portant
exception aux dispositions du PPRI du Rhône

Par arrêté du 11 octobre 2024, Monsieur le préfet de Vaucluse a défini des exceptions aux interdictions ou aux prescriptions définies dans le PPRI du Rhône-Amon, afin de ne pas s'opposer à l'implantation d'installations de production d'énergie solaire, dès lors qu'il n'en résulte pas une aggravation des risques.

L'arrêté sera affiché pendant un mois :

- dans les mairies de Bollène, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Momas, Orange et Piolenc ;
- aux sièges des communautés de communes Pays d'Orange en Provence, Rhône Lez Provence et Aygues Ouvèze en Provence;
- aux sièges des syndicats des SCot Bassin de Vie d'Avignon et Rhône Provence Baronnies.

432709100

Enquêtes publiques



MAIRIE DE CAVILLON

Avis d'enquête publique
Modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme de Cavillon

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavillon. Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavillon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public. Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront

accessibles sur le site internet de la Commune de Cavillon (<http://www.cavillon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h
- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h
- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavillon : <http://www.cavillon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavillon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavillon.fr

431540800

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES AYGUES
OUVÈZE EN
PROVENCE

Avis d'appel public à la concurrence

M. LE PRÉSIDENT
ZAE jonquier et Morelles 252 RUE GAY LUSSAC
84850 CAMARET SUR AYGUES
Tél : 04 90 29 46 15
mél : juridique@ccayguesouveze.com
web : <http://www.ccayguesouveze.com/>
SIRET 24840016000094

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public
Objet : Valorisation des encombrants et gravats issus des déchetteries intercommunales
Référence acheteur : 2024-21
Type de marché : Services

Procédure : Procédure ouverte
Code NUTS : FRL06
Lieu principal de prestation : ZAE jonquier et Morelles
84850 CAMARET SUR AYGUES

Description : Le marché est composé de deux lots. Il vise à traiter et valoriser les encombrants et gravats réceptionnés dans nos deux déchetteries intercommunales

Classification CPV :
Principale : 90500000 - Services liés aux déchets et aux ordures
La procédure d'achat du présent avis est couverte par

l'accord sur les marchés publics de l'OMC: OUI

Forme du marché : Division en lots : oui
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.
Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :

Lot N°1 Encombrants et lot N°2 Gravats
Lot N°1 - Encombrants - CPV 90510000

Valorisation des encombrants
Durée à compter du 01/01/25 et jusqu'au 08/09/27

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Non

Lot N°2 - Gravats - CPV 45111214

Valorisation des gravats
Durée du marché : 48 mois.

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

Le lot n°2 prend effet à compter du 1er février 2025 pour une durée de deux (2) ans. Il pourra être reconduit une (1) fois pour la même durée.

Sauf stipulation contraire expresse trois (3) mois avant sa date anniversaire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut la refuser.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas s'y opposer.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Lot n°1 : Encombrants

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Cf. article 5 RC

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Lot n°2 : Gravats

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Cf. article 5 RC

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix

Remise des offres : 19/11/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 19/11/24 à 14h00

Lieu : Camaret-sur-Aygues

Renseignements complémentaires :

Une visite facultative est prévue le mardi 5 novembre à 9h30 à la déchetterie de Camaret sur Aygues

Vous trouverez plus d'informations à l'article 2.5 du RC

Il s'agit d'un marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Les lots n°1 et 2 seront renouvelés une fois leur durée échu.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, -16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 18/10/24

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18/10/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/>

432488800



Marchés publics

Agir en proximité

pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

